



# LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022 EN 13 QUESTIONS

## 1 - Quel protocole sera mis en place à la rentrée scolaire 2021/2022 ?

Au vu de la circulation du virus en Guadeloupe, le ministère de l'Education Nationale a adapté le protocole d'accueil des élèves en Outre-mer. Des mesures spécifiques de niveau 4 ont été prises en plus du report de la rentrée au lundi 13 septembre 2021.

S'agissant des écoles, les mesures de fonctionnement prévoient :

- une rentrée échelonnée pour les élèves de la Petite Section au CM2
- La première semaine, les élèves feront l'objet d'un accueil individualisé sur rendez-vous par les enseignants dans leur classe
- Cet accueil individualisé se fera en présence d'un ou des parents. Il sera organisé de façon à éviter les brassages et en respectant les mesures barrières. Il s'agira de prendre contact avec l'élève et sa famille, de proposer des exercices à faire à la maison, d'expliquer les modes de communication et de faire un point sur l'état psychologique de l'enfant. Le travail sera axé sur les savoirs fondamentaux.
- Au cours de la semaine suivante, les élèves seront accueillis en présentiel 1 à 2 demi-journées par semaine par petits groupes de cinq maximum.

## 2 - Quelles mesures sont prises pour éviter les brassages?

Le protocole sanitaire de la rentrée 2021 publié par le Rectorat de Guadeloupe prévoit les mesures suivantes pour éviter les brassages dans les écoles :

- Enseignements uniquement le matin
- Pas de restauration scolaire
- Récréations échelonnées et sans brassage des groupes
- Activités physiques et sportives suspendues
- Fermeture des classes, pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif

Enfin, un point d'attention particulier sera apporté, avec l'appui de la municipalité :

- à l'aération et la ventilation des classes et autres locaux
- au nettoyage et à la désinfection des locaux et matériels

## 3 - Quelles autres mesures sanitaires seront mises en place par la Ville de Sainte-Anne ?

Soucieuse de garantir la sécurité de tous et d'éviter tout risque de propagation du virus, la Ville de Sainte-Anne a mis en place les actions suivantes, dans le respect du protocole sanitaire élaboré par l'Etat :

- mise à disposition de produits d'hygiène (savons pour permettre un lavage régulier des mains des enfants, gel hydro-alcoolique à l'entrée de chaque établissement pour les adultes)
- nettoyage, dératisation et désinfection de tous les établissements
- campagne d'affichage pour sensibiliser le personnel, les parents et les élèves aux gestes barrières
- entretien des jeux d'extérieur et des climatiseurs



# LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022 EN 13 QUESTIONS

## 4 - Le port du masque sera-t-il obligatoire à la rentrée?

Le port du masque reste obligatoire pour les élèves à partir de la classe de CP, pour le personnel communal et les enseignants encadrant.

Le Maire rappelle par ailleurs, qu'il est primordial de respecter les règles de distanciation et les gestes barrières en vigueur.

## 5 - Le pass sanitaire sera-t-il obligatoire à la rentrée ?

Le « pass sanitaire » consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- La vaccination, à la condition de disposer d'un schéma vaccinal complet ;
- La preuve d'un test négatif de moins de 72 heures •

Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

L'accès à un service administratif et aux écoles ne rentre pas dans le champ d'application du pass sanitaire tel que défini par la loi. Son accès s'effectue dans le respect des gestes barrières, le port du masque y est obligatoire, mais cet accès n'est pas soumis à la présentation du pass sanitaire.

## 6 - Quels sont les horaires de la rentrée scolaire?

Dans le contexte actuel et au regard du protocole d'accueil mis en place, ce sont les enseignants qui communiqueront individuellement à chaque parent, les horaires de la rentrée scolaire de leurs enfants.

## 7 - Puis-je accompagner mon enfant dans la salle de classe?

**Au cours de la première semaine du 13 au 17 septembre 2021**, les élèves de la petite section de maternelle jusqu'au CM2 feront l'objet d'un accueil individualisé sur rendez-vous. Ils seront accueillis par les enseignants dans leur classe, en présence d'un parent. Les rendez-vous seront fixés par l'enseignant directement.

**Au cours de la semaine du 20 au 24 septembre 2021**, l'école vous indiquera la marche à suivre en la matière. Les élèves, quant à eux, seront accueillis en présentiel 1 à 2 demi-journées par semaine par petits groupes de cinq maximum de 8h à 11h30, ce qui permettra un contact en présentiel dans les écoles.

Toutes ces informations seront transmises lors de l'entretien individuel avec le parent d'élève au cours de la 1ère semaine.

## 8 - La cantine sera-t-elle effective dès la rentrée ?

La restauration scolaire ainsi que les activités sportives sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble de ces mesures est détaillé dans le protocole du rectorat sur les sites de l'Académie de Guadeloupe et de la Ville.



# LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022 EN 13 QUESTIONS

Néanmoins, les dossiers déposés entre juillet et août sont en cours de traitement. Les parents seront contactés pour la réouverture et le paiement.

Les inscriptions se poursuivent par voie dématérialisée via le portail famille ou par mail ([regie.periscolaire@ville-sainteanne.fr](mailto:regie.periscolaire@ville-sainteanne.fr)) ou dépôt des dossiers complets dans la boîte aux lettres du bureau des écoles (Rue Abbé Grégoire).

Pour tout complément d'information concernant les inscriptions contactez la Régie Scolaire au 0590 88 89 37 ou par mail : [regie.periscolaire@villesainteanne.fr](mailto:regie.periscolaire@villesainteanne.fr)

## 9 - Le transport sera-t-il effectif ?

Le transport scolaire est géré par le SMT et par la Région Guadeloupe, en fonction des secteurs. Le transport sera effectif à compter du 20 septembre 2021, en fonction des prochaines mesures sanitaires qui seront prises. Les informations seront donc précisées ultérieurement.

### S'agissant des inscriptions :

- **pour le SMT:** elles se font directement en ligne sur le site [www.syndicatmixtedestransports.fr](http://www.syndicatmixtedestransports.fr). Pour toute information complémentaire, contactez le SMT au 0590 60 47 37.
- **pour la Région Guadeloupe\*** : c'est la Mairie qui gère les inscriptions des élèves Saintannais. Le dossier d'inscription est téléchargeable sur [www.ville-sainteanne.fr](http://www.ville-sainteanne.fr)

*\* Liste des établissements scolaires concernés par le transport régional : Lycée Gerty ARCHIMÈDE de Basse-Terre, Lycée Faustin FLERET de Morne-À-L'eau, Lycée Polyvalent Nord Grande-Terre de Port-Louis, Louis DELGRES du Moule, M.F.R. du Moule, Collège G. De Gaulle et St-Dominique du Moule, Lycée Hôtelier du Gosier, Lycée BERTENE JUMINIER BLANCHON du Lamentin, Lycée RAOUL GEORGES NICOLO Rivière des Pères de Basse-Terre.*

Pour les dossiers déposés en mairie, entre les mois de juillet et août, pour lesquels les parents sont à jour de leur paiement, les cartes de transport sont déjà disponibles au bureau des écoles. Les parents sont invités à les récupérer uniquement sur rdv.

## 10 - En cas de coupure d'eau, quel protocole sera mis en place?

Dans le contexte actuel et en cas de coupure prolongée, la fermeture des écoles pourra être envisagée au cas par cas en concertation avec les services du Rectorat. Une communication spécifique sera alors mise en place afin d'informer les parents dans les meilleurs délais.

Néanmoins, pour éviter toute interruption dans la scolarité des enfants lors des coupures d'eau prolongées, la municipalité s'est fortement investie.

Les 15 écoles du territoire sont équipées de citernes d'eau à usage domestique pour l'entretien et le ménage et dans certaines écoles elles sont reliées directement aux sanitaires.

Pour l'année scolaire 2021/2022, la municipalité s'est engagée à équiper toutes les écoles, en citernes d'eau potable, dites ACS. Les manques d'eau répétés n'auront ainsi quasiment plus d'impact sur la scolarité des petits Saintannais.



# LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022 EN 13 QUESTIONS

Les premières installations de citernes ACS ont commencé au mois d'Août dans les écoles les plus impactées. Il s'agit des écoles Victor Valier des Grands-Fonds (x 2 citernes), Richard PIERROT à Chateaubrun, et du réfectoire de Douville, pour un budget de 40 000€. L'installation des autres citernes d'eau potable se poursuivra selon l'arrivage du matériel. Rappelons que cette crise mondiale n'a pas épargné non plus les fournisseurs qui subissent aussi des retards de livraison et ruptures d'approvisionnement.

Au total 18 citernes seront installées pour un coût total de 310 790 euros financé à 79% par l'Etat, la Région Guadeloupe et l'Office de l'eau.

## 11 - En tant que parent, quelle attitude dois-je adopter?

**Avant d'envoyer mon enfant à l'école :** rappel des gestes barrières, matériel à fournir (mouchoirs, lingette,...). En cas de symptômes ou de sensation de fièvre, veuillez à prendre la température de votre enfant. Si elle est supérieure à 38° C, votre enfant doit rester à la maison s'il présente tout autre symptôme infectieux (toux fébrile, diarrhée, vomissements) ou s'il est testé positif au Covid 19 ou identifié comme contact à risque (personne ayant été en contact prolongé de plus de 15min, intrafamilial, contacts répétés et ou sans protection efficace (masque et distanciation de plus d'1m).

**Si mon enfant est malade à l'école :** l'école le met en isolement et me contacte. Je viens le récupérer dans les plus brefs délais.

**Quand je récupère mon enfant après l'école :** lavage des mains et vérification de la température dans la soirée.

## 12 - Que faire s'il y a un cas de Covid-19 à la maison?

Si une personne est porteuse du virus au sein du foyer, vous devez garder votre enfant à la maison. Des cours à distance lui seront proposés. J'informe l'établissement de tout résultat positif à un test de dépistage PCR pour mon enfant et/ou l'un des membres du foyer. Je me tiens à disposition des équipes en charge du contact-tracing. Je fournis une attestation sur l'honneur pour le retour en collectivité de mon enfant si on me le demande.

Pour plus de détails, la fiche explicative "J'ai été en contact avec une personne malade du COVID-19" de l'Agence Santé Publique France est consultable sur [www.villesainteanne.fr](http://www.villesainteanne.fr)

## 13 - Que se passe-t-il si un "cas Covid" est confirmé dans l'école?

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif s'appliquera dans les établissements scolaires. L'enseignement à distance sera mis en place pour assurer la continuité éducative.